

CAHIER SPECIAL DES CHARGES
DU MARCHE PUBLIC DE
FOURNITURES
AYANT POUR OBJET
"BOIS ET PLACOPLÂTRE"

APPEL D'OFFRES OUVERT

Pouvoir adjudicateur
CPAS de Bruxelles

Auteur de projet
Régie d'insertion, Cathy Gillard
Rue Haute 298a à 1000 Bruxelles

I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	4
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ	4
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR ORGANISATEUR	4
I.3 MODE DE PASSATION	5
I.4 FIXATION DES PRIX	5
I.5 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE	5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES	7
I.7 DÉPÔT DES OFFRES	8
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	8
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ	8
I.10 MISE À DISPOSITION D'ÉCHANTILLONS ET DE FICHES TECHNIQUES	9
I.11 CRITÈRES D'ATTRIBUTION	9
I.12 COMPOSITION ET RÉVISIONS DE PRIX.....	10
I.13 VARIANTES	10
II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES.....	11
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT	11
II.2 DURÉE DU MARCHÉ	11
II.3 CAUTIONNEMENT	11
II.4 ACCORD-CADRE	12
II.5 DÉLAI DE LIVRAISON	12
II.6 REPORTING	12
II.7 FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT	13
II.8 RÉCEPTION	13
II.9 LES EMBALLAGES.....	13
II.10 LES LIVRAISONS	14
II.11 SOUS-TRAITANTS	14
II.12 RISTOURNE	14
II.13 ACTIONS JUDICIAIRES.....	14
II.14 CONFIDENTIALITÉ.....	14
II.15 SANCTIONS : MESURES D'OFFICE – MOYENS D'ACTION.....	15
II.16 AUTRES ÉLÉMENTS CONTRACTUELS.....	15
ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE	16
ANNEXE B : CLAUSES ETHIQUES - DÉCLARATION.....	18
ANNEXE C : INVENTAIRE "BOIS ET PLACOPLÂTRE"	19
ANNEXE D : LISTE DES BÉNÉFICIAIRES CENTRALE DE MARCHÉS.....	33
ANNEXE E : CHIFFRES D'AFFAIRES ET LISTE DES PRINCIPALES LIVRAISONS EFFECTUÉES PENDANT LES 3 DERNIÈRES ANNÉES (MODÈLE).....	34

Auteur de projet

Nom : Régie d'insertion

Adresse : Rue Haute 298a à 1000 Bruxelles

Personne de contact : Madame Cathy Gillard

Téléphone : +32 2 563.66.20

Fax : +32 2 563.66.29

E-mail : CGillard@cpasbru.irisnet.be

Réglementation en vigueur

1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures rendu totalement applicable, quel que soit le montant du marché
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.

Déroptions :

Par dérogation à l'article 116 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, le délai d'exécution n'est pas suspendu pendant la fermeture de l'entreprise du fournisseur pour vacances annuelles ni pendant les jours de vacances annuelles payées et les jours de repos compensatoires prévus par un arrêté royal ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire par arrêté royal.

En effet, il n'est pas possible de laisser les chantiers sans matériaux, ce qui nous contraint à demander une fourniture continue. Dès lors, la nécessité d'assurer la fourniture des chantiers entraîne une exécution sans interruption des prestations et des livraisons.

Précisions et commentaires :**Forum Question/Réponse**

L'ensemble des éventuelles questions et réponses relatives à ce marché seront traitées via le forum activé sur le site e-notification : <https://enot.publicprocurement.be/changeLanguage.do?language=fr-FR>

Il est nécessaire de s'enregistrer sur le site afin de pouvoir publier vos questions. Il y a lieu de communiquer une adresse e-mail lors de l'inscription afin de d'être prévenu de toute nouvelle communication en rapport avec ce marché.

I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 15 juin 2006 et à l'arrêté royal du 15 juillet 2011 et leurs modifications ultérieures.

I.1 Description du marché

Objet des Fournitures : Bois et placoplâtre.

Lieu de livraison: tous les chantiers situés dans la région Bruxelles Capitale (19 communes).

Centrale de marchés :

Pour le présent marché, le CPAS de Bruxelles revêt le rôle de centrale de marchés conformément aux articles 2, 4° et 15 de la loi du 15 juin 2006 sur les marchés publics. Il est donc responsable de la passation du marché.

Les quantités estimées exposées dans l'inventaire sont calculées en incluant celles des principaux pouvoirs adjudicateurs déjà parties à la présente centrale de marché à savoir le ProjetX et la SABH.

Les bénéficiaires de la présente centrale de marchés figurent en annexe D du présent cahier spécial des charges.

D'autres pouvoirs adjudicateurs pourront se joindre en cours de marché moyennant l'accord préalable du CPASB et celui de l'adjudicataire.

Le recours à la présente centrale de marché est subordonné à la signature par le bénéficiaire du protocole d'accord.

En ce qui concerne l'exécution du marché, chaque pouvoir adjudicateur bénéficiaire se charge de l'exécution du marché pour les commandes qui le concernent. Ceci implique en particulier qu'il passe directement commande à l'adjudicataire du marché, vérifie les déclarations de créance éventuelles de ce dernier, paye les factures correspondantes dans le délai prévu par le cahier spécial des charges. Le CPAS de Bruxelles ne peut donc en aucun cas être tenu de supporter les conséquences directes ou indirectes d'un éventuel retard ou défaut de paiement imputable à un pouvoir adjudicateur bénéficiaire.

I.2 Identité du pouvoir adjudicateur organisateur

CPAS de Bruxelles
Rue Haute 298a
1000 Bruxelles

Pouvoirs adjudicateurs déjà parties à la présente centrale de marchés

Sur base des règles précitées en matière de centrale de marchés, les pouvoirs adjudicateurs suivants se fourniront auprès de l'adjudicataire désigné :

- La SABH : Boulevard de Waterloo 107 à 1000 Bruxelles - M. Brisack Didier 0474/59.30.33
- Le PROJET X : Rue de Moorslede 56 à 1020 Laeken - Caroline Heuts 0499/86.72.01

I.3 Mode de passation

Le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Le présent marché sera conclu par accord-cadre avec plusieurs participants. Tous les termes étant fixés dans ce cahier des charges, les participants ne seront pas remis en concurrence ultérieurement.

Le mode de dévolution des commandes proposé implique le recours à la technique de la « cascade » (voir point II.4)

I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à bordereau de prix.

Le marché à bordereau de prix est celui dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en œuvre.

Le marché est attribué sur base des prix unitaires mentionnés dans l'offre. Au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont il aura besoin. En conséquence, les quantités présumées indiquées au cahier spécial des charges régissant le présent marché sont à titre purement indicatif, elles n'engagent nullement l'administration ; dès lors, l'adjudicataire ne pourra réclamer aucune indemnité dans le cas où les quantités présumées ne seraient pas atteintes.

I.5 Droit d'accès et sélection qualitative

L'ensemble de ces dispositions relatives au droit d'accès s'applique de la même manière à l'égard de(s) l'entité(s) à laquelle/auxquelles le soumissionnaire fait appel (le(s) sous-traitant(s)) lorsque la capacité de cette/ces entité(s) est déterminante pour la sélection du soumissionnaire.

*** Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion** visés aux § 1er et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relative à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

* En application de l'article 20 §1/1 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, sera en principe exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, tout soumissionnaire pour lequel il est établi qu'il a occupé, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. L'exclusion de la participation aux marchés publics vaut pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il n'occupe pas et qu'il n'occupera pas, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

* En application des articles 60 et 62 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle via l'application Digiflow /télémarc.

Le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité

sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

* En application des articles 60 et 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire joint une attestation récente dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres. Si le soumissionnaire est belge, l'attestation émane du SPF Finances et le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle via l'application Digiflow /télémarc.

Tout soumissionnaire ayant des dettes sociales ou fiscales supérieures à 3000 euros sera considéré comme étant en règle s'il est établi, avant la décision d'attribuer le marché, qu'il possède, à la fin de la période visée à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations. A cette fin, le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre la preuve de telles créances.

* **Le soumissionnaire produira un extrait du casier judiciaire délivré moins de 12 mois avant la date de remise des offres** ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que le soumissionnaire concerné:

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment de capitaux
- n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;
- n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

* En outre, le pouvoir adjudicateur s'assurera que le soumissionnaire :

- en matière professionnelle, n'a pas commis une faute grave dûment constatée par tout moyen dont le pouvoir adjudicateur pourra justifier;
- ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations.

Capacité économique et financière du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise et le chiffre d'affaires lié spécifiquement à ce type de marché au cours des trois derniers exercices.

Niveau(x) minimal(aux) : Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise lié spécifiquement à ce type de marché doit être supérieur à 600.000€.

Capacité technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

La liste des principales livraisons effectuées pendant les trois dernières années, leurs montants, leurs dates et leurs destinataires publics ou privés :

- s'il s'agit de fournitures à une autorité publique, les livraisons sont prouvées par des certificats établis ou visés par l'autorité compétente;
- s'il s'agit de fournitures à des personnes privées, les certificats sont établis par l'acheteur; à défaut, une simple déclaration du fournisseur est admise.

Niveau(x) minimal(aux) :

La liste des principales livraisons effectuées par l'adjudicataire devra comprendre au moins 1 client/marché/accord-cadre par an pour lequel le montant total commandé, pour des articles similaires à ceux figurant dans l'inventaire du présent accord-cadre, atteint 70.000 € TVAC par an.

Vu le nombre important (136 postes) et la diversité des articles figurant dans l'inventaire, il est en pratique impossible de fournir des références détaillées pour chaque article isolément. C'est pourquoi, en application du principe en vertu duquel les exigences du pouvoir adjudicateur doivent être liées et proportionnées à l'objet du marché, il ne sera pas exigé de références de marchés en tous points identiques au présent marché dans la mesure où une telle exigence conduirait à empêcher la sélection

d'entreprises jouissant d'une expérience pertinente mais n'ayant pas emporté antérieurement de marchés dont l'objet et l'inventaire sont rigoureusement identiques à ceux du présent marché.

Dès lors, le pouvoir adjudicateur prendra valablement en compte les références avancées par rapport à des grandes familles de produits similaires ou analogues à celles faisant l'objet des différents lots du présent marché, selon leur acception communément admise, sans que ces références ne doivent être relatives à chacun des articles de l'inventaire

REMARQUES IMPORTANTES

Le soumissionnaire groupera ces documents en tête de son offre dans une partie intitulée SELECTION QUALITATIVE – RENSEIGNEMENTS, de manière à permettre à l'administration de procéder à la sélection qualitative avant d'examiner l'offre même.

I.6 Forme et contenu des offres

L'offre sera établie en néerlandais ou en français en deux exemplaires (en ce compris les éventuelles fiches techniques ou échantillons) sur du papier A4 standard conformément au modèle ci-annexé.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Le prix de l'offre sera exprimé en EURO.

IMPORTANT :

Outre l'offre papier (obligatoire), le pouvoir adjudicateur encourage les soumissionnaires à remettre **dans la semaine suivant la date limite d'ouverture des offres:**

- une copie électronique de leur offre sur CD-Rom ou sur clé USB **ou**
- par voie électronique l'inventaire sous format Excel (ou équivalent) complété aux adresses suivantes: centraledachats@cpasbru.irisnet.be, cgillard@cpasbru.irisnet.be

Le pouvoir adjudicateur précise qu'en cas de différence ou de litige, seule l'offre sur support papier fera référence.

I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la date de la séance d'ouverture et le numéro du cahier spécial des charges (901/14-RIN-0023) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention " OFFRE : Bois-placoplâtre".

L'ensemble est envoyé à :

Madame Carine Elst
Secrétaire Général
CPAS de Bruxelles
Antichambre - 4ème étage - Secrétariat général
rue Haute, 298A à 1000 Bruxelles

Le porteur remet l'offre à l'antichambre personnellement ou dépose cette offres dans la boîte prévue à cette fin. Toute offre doit parvenir au président de séance avant qu'il ne déclare la séance ouverte.

Quelle qu'en soit la cause, les offres parvenues tardivement auprès du président sont refusées ou conservées sans être ouvertes.

Toutefois, une offre arrivée tardivement est prise en considération pour autant :

- 1° que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore notifié sa décision à l'adjudicataire,
- 2° et que l'offre ait été déposée à la poste sous pli recommandé, au plus tard le quatrième jour de calendrier précédant le jour fixé pour la réception des offres.

I.8 Ouverture des offres

L'ouverture des offres se passe en séance publique.

Lieu : CPAS de Bruxelles, Salle des Sections (4ème étage), Rue Haute 298a à 1000 Bruxelles.

Date: Voir avis de marché

I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres. Après l'attribution de l'accord-cadre, les participants restent liés par leur offre pendant toute la durée de l'accord-cadre.

I.10 Mise à disposition d'échantillons et de fiches techniques

Le soumissionnaire joindra dans son offre **une fiche technique** pour chaque produit repris dans l'inventaire (annexe C). Outre la fiche technique sur papier (obligatoire), le pouvoir adjudicateur encourage les soumissionnaires à remettre une copie électronique sur CD-Rom ou sur clé USB.

Le pouvoir adjudicateur précise qu'en cas de différence ou de litige, seule l'offre sur support papier fera référence.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de livrer **un ou plusieurs échantillon(s)** pendant l'analyse des offres si besoin pour permettre l'attribution de l'accord-cadre. La demande sera faite par courriel. Dans ce cas, les frais de livraison ou tout autre frais seront à la charge du soumissionnaire et les échantillons devront être déposés à l'intention de Mr Erwin Wecks, 279 rue Haute à 1000 Bruxelles.

POUR RAPPEL

A défaut de fiches techniques l'offre ne sera pas valable.

I.11 Critères d'attribution

Les critères qui suivent sont d'application lors de l'attribution de l'accord-cadre :

N°	Description	Poids
1	Prix	60
	Ce critère permet d'évaluer et de comparer les offres sur base du montant total de l'offre. Le poids de ce critère (max. 60 points) est établi sur base de la formule suivante : $P[1] = 60 \times P[\text{Min}] / P[\text{Offre}]$ où P[Min] est le montant total de l'offre moins-disante et P[Offre] est le montant total de l'offre évaluée	
2	Qualité du support technique	20
	Le support technique doit se faire en Français et/ou en Néerlandais. Le soumissionnaire remet dans son offre une note détaillée portant sur le contenu et la forme de son support technique. Il abordera au minimum : les conseils et avis techniques sur demande, les formations de notre personnel et les visites sur chantier.	
3	Délai de livraison express	20
	Les pouvoirs adjudicateurs doivent parfois se procurer des fournitures dans un délai très court pour leur permettre de réaliser un travail en urgence. C'est la raison pour laquelle nous demandons au soumissionnaire de spécifier le délai de livraison express. Ce délai devra, quoiqu'il en soit, être inférieur à 8h ouvrable. Le poids de ce critère est établi sur base de la formule suivante : $D[1] = 20 \times D[\text{Min}] / D[\text{Offre}]$ où D[Min] est le délai de livraison le plus court et D[Offre] est le délai de livraison de l'offre évaluée	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère.

Le CPAS de Bruxelles choisit l'offre régulière (=complète et qui répond à toutes nos demandes) qu'il juge la plus intéressante en fonction des critères d'attribution.

I.12 Composition et révisions de prix

Les prix proposés doivent inclure tous les frais et imposition sauf la TVA (ex : frais d'emballage, de chargement, de transport, de déchargement, montage, douane, assurance, le coût de la documentation demandée).

Pour ce qui concerne la TVA, le soumissionnaire mentionne dans l'offre le taux de la taxe sur la valeur ajoutée. Lorsque plusieurs taux sont applicables, le soumissionnaire est tenu d'indiquer pour chacun d'eux les postes de l'inventaire qu'il concerne.

La révision de prix se calcule d'après la formule suivante :

$$p = P * (0,2 * s/S + 0,6 * i/I + 0,2)$$

Explication:

p = le prix après révision, calculé jusqu'à la deuxième décimale.

P = le prix mentionné dans l'offre.

S = moyenne des salaires horaires des ouvriers qualifiés, spécialisés et manœuvres, fixés par la Commission paritaire nationale de l'Industrie de la Construction, majorés du pourcentage global des charges sociales et assurances, tel qu'il est admis par le Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie 10 jours avant l'ouverture des offres.

s= même moyenne des salaires horaires, tel qu'il est admis par le Service Public Fédérale Economie, PME, Classes moyennes et Energie, à la date de la révision.

I = indice de référence sur la base d'une consommation annuelle sur le marché interne, des principaux matériaux dans la construction, établi par le Service Public Fédérale Economie, PME, Classes moyennes et Energie, pour le mois de calendrier qui précède la date d'ouverture des offres.

i = même indice de référence, établi par le Service Public Fédérale Economie, PME, Classes moyennes et Energie, pour le mois de calendrier précédant la date de la révision.

Les prix peuvent être revus au terme de chaque période de 12 mois à partir de la date de commencement du marché.

S'il souhaite bénéficier de **la révision des prix, l'adjudicataire devra envoyer dans les deux semaines** de cette date un nouvel inventaire avec le détail de chaque révision selon la formule reprise ci-dessus.

I.13 Variantes

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Aucune variante obligatoire ou facultative n'est prévue.

II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché. Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics est d'application, de même que les dispositions de l'annexe à cet arrêté royal relative au cahier général des charges, et ses modifications ultérieures.

II.1 Fonctionnaire dirigeant

Pour le CPAS de Bruxelles, l'exécution de l'accord-cadre se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom : Madame Cathy Gillard
Adresse : Régie d'insertion, Rue Haute 298a à 1000 Bruxelles
Téléphone : +32 2 563.66.20
Fax : +32 2 563.66.29
E-mail : cgillard@cpasbru.irisnet.be

Pour les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires de la centrale de marchés, ceux-ci transmettront à l'adjudicataire l'identité du fonctionnaire dirigeant. A défaut, il s'agira de l'organe compétent pour décider de l'adhésion à la centrale de marchés.

II.2 Durée du marché

L'accord-cadre est d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour une période de 1 an (soit **une durée de 2 ans maximum au total**). A l'issue de chaque année, le pouvoir adjudicateur a la faculté de mettre fin à l'accord cadre, par lettre recommandée envoyée à l'adjudicataire 60 jours au moins avant l'échéance de la date anniversaire (article 37 § 2 de la loi du 15 juin 2006).

II.3 Cautionnement

Le cautionnement suivant est exigé : 5% du montant initial du marché initial de 1 an (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure.

Conformément à l'article 32 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, le cautionnement constitué pour le marché initial sera transféré de plein droit au(x) marché(s) reconduit(s). S'il y a lieu son montant pourra être adapté selon les prescrits de l'article 28 du dit arrêté.

Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la notification de l'attribution du marché par recommandé. Il sera constitué entre les mains de chaque pouvoir adjudicateur sur la base de son volume de commandes.

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à chaque pouvoir adjudicateur. En ce qui concerne le pouvoir adjudicateur organisateur, la preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse suivante:

Mme Magali Maes
CPAS de Bruxelles
Centrale d'achat
Rue Haute 298 a,
1000 Bruxelles

Chaque pouvoir adjudicateur, se chargera également de la levée du cautionnement de la manière suivante: Pour autant que le marché ait donné lieu à complète et bonne exécution de la part de l'adjudicataire le cautionnement sera libérable dans son entièreté à la fin de l'exécution du présent marché ou de ses éventuelles reconductions.

Il est souligné qu'en application de l'article 7 de l'arrêté royal du 14 janvier 2014, les règles relatives au cautionnement ne s'appliquent qu'au 1^{er} participant retenu à l'issue de l'examen des offres. Les participants classés en deuxième et troisième position ne devront constituer un cautionnement que lorsqu'ils prennent durablement la place du premier participant retenu (cf. point II.4, 3^o : lorsque le 1^{er} participant est rétrogradé d'une place).

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement.

II.4 Accord-cadre

Chaque marché fondé sur le présent accord-cadre est attribué par le pouvoir adjudicateur **aux trois meilleurs** participants, sans remise en concurrence et conformément aux termes suivants :

1^o le pouvoir adjudicateur désigne le participant le mieux classé de l'accord-cadre. Ce participant se verra adresser par défaut les bons de commande successifs. **Ce participant est donc prioritaire pour l'exécution de l'accord-cadre;**

2^o dans l'hypothèse où le participant le mieux classé de l'accord-cadre ne dispose pas à ce moment de la capacité d'exécuter la commande dans le délai fixé, ou n'est pas intéressé par celle-ci pour une autre raison, le pouvoir adjudicateur peut contacter le deuxième classé -et ainsi de suite- afin de lui adresser le bon de commande prévu pour l'exécution des prestations/livraisons.

3^o Après 3 refus d'exécuter un bon de commande ou autres défauts d'exécution constatés, le participant concerné est rétrogradé d'une place dans le classement. Si ce participant est à nouveau consulté, après 3 nouveaux refus ou défauts d'exécution il sera rétrogradé à la dernière place.

Les participants qui ne sont pas les mieux classés ne seront donc pas consultés si le 1er classé effectue les prestations/livraisons correctement et à la satisfaction du pouvoir adjudicateur. Ils restent cependant liés par leur offre durant toute la durée de l'accord-cadre.

II.5 Délai de livraison

Les livraisons des fournitures doivent se faire franco domicile, au fur et à mesure des besoins.

Le délai de livraison MAXIMUM est de 2 jours ouvrables après l'émission du bon de commande ou de l'appel en tenant lieu.

Pour les articles que nous commanderions dans le cadre de ce marché mais non repris dans l'inventaire, le délai de livraison MAXIMUM est de **5 jours** ouvrables après l'émission du bon de commande ou de l'appel en tenant lieu.

Les fournitures doivent être livrées de 7h30 et 11h30 et de 12h30 à 15h30 du lundi au jeudi et de 7h30 à 12h le vendredi.

II.6 Reporting

L'adjudicataire fournira semestriellement ainsi qu'à l'expiration de chaque période de 12 mois à l'attention du fonctionnaire dirigeant (cgillard@cpasbru.irisnet.be) ainsi que de la centrale d'achat (centraledachats@cpasbru.irisnet.be), un relevé de l'ensemble des fournitures délivrées en vertu du présent marché,

classées par type, et comprenant la description de la fourniture, le montant facturé, l'identité du service ou de la personne bénéficiaire.

Ce relevé sera établi sur support informatique (fichier Excel ou tout autre format compatible).

A l'expiration de chaque période de 12 mois, l'adjudicataire communiquera au CPAS de Bruxelles (adresses ci-dessus) le montant des commandes passées par les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires dans le cadre de la centrale de marchés.

II.7 Facturation et délai de paiement

La facturation aura lieu au fur et à mesure de l'exécution du présent marché.

Les factures doivent OBLIGATOIREMENT :

- être dactylographiées
- être adressées en un exemplaire à l'adresse de facturation mentionnée sur le bon de commande ou précisée dans la lettre de notification de l'attribution du marché
- être accompagnées du bon de commande ou en contenir les références complètes ainsi que les références du dossier régissant le marché et les références du service utilisateur.
- être certifiées « sincère et véritable à la somme deEUR » (libellée en lettres) et signées par la personne habilitée à cette fin ou porter le N° et la date de l'autorisation de dispense de certification.

Tout document ne répondant pas à ces impératifs sera refusé.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

***Pour les bénéficiaires de la présente centrale de marchés, notamment ceux figurant en annexe D les factures doivent parvenir aux adresses correspondantes et non au CPAS de Bruxelles.**

II.8 Réception

La réception s'effectue complètement au lieu de livraison de chaque fourniture.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de 30 jours calendrier pour éprouver et examiner les fournitures. En l'absence de signalement par le pouvoir adjudicateur de défauts de fabrication, de malfaçons ou de dommages visibles, la réception sera tacitement accordée.

La signature du bon de livraison ne vaut pas contrôle de la qualité ainsi que de la quantité des fournitures livrées.

II.9 Les emballages

Les mentions et indications légalement obligatoires devant figurer sur les emballages seront apposées de façon visible, clairement lisible et indélébile.

Les palettes et emballages doivent être repris ou évacués par les soins du fournisseur et à ses frais.

II.10 Les livraisons

En cas de livraison par palettes, il convient impérativement que celles-ci soient du type Palette européenne (120x80 [cm]), à l'exclusion de toute autre dimension.

L'adjudicataire ne peut livrer les articles qu'en fonction des bons de commande successifs qui lui sont adressés.

II.11 Sous-traitants

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés.

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne le dégage pas de sa responsabilité envers le CPAS de Bruxelles. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

Au cas où l'adjudicataire doit avoir recours à un sous-traitant, ce dernier ne pourra intervenir qu'avec l'accord du responsable du pouvoir adjudicateur et devra répondre aux mêmes conditions que celles requises dans le chef du soumissionnaire en proportion de la partie du marché éventuellement sous-traitée.

II.12 Ristourne

Le soumissionnaire fournira des **listes de prix ou des catalogues** relatifs à d'autres produits du même type pouvant être commandés dans le cadre du présent marché.

En principe, seuls les articles figurant dans l'inventaire seront commandés. Toutefois, en cas de commandes d'articles autres que ceux prévus dans le présent inventaire mais en lien avec l'objet du marché les soumissionnaires s'engagent à appliquer une ristourne du même ordre de grandeur que celle consentie pour les articles prévus (pourcentage à préciser dans l'offre)

II.13 Actions judiciaires

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent marché est de la compétence des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

II.14 Confidentialité

L'adjudicataire, qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a connaissance d'information ou reçoit communication de documents ou d'éléments de toute nature, présentant un caractère confidentiel et relatifs, notamment, à l'objet du marché, aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution ainsi qu'au fonctionnement des services du pouvoir adjudicateur, prend toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers.

II.15 Sanctions : Mesures d'office – Moyens d'action

Le non respect des conditions du marché entraînera notamment des sanctions telles que prévues au chapitre 2-section 7 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 :

- * la résiliation (pure et simple) unilatérale (de tout ou partie) du marché;
- * l'exécution (totale ou partielle) en régie des fournitures en souffrance;
- * la conclusion de marché(s) pour compte avec un (des) tiers;
- * l'exclusion pour une durée déterminée des marchés publics du pouvoir adjudicateur.

En outre, en cas de non-respect du délai de **livraison express** prévu dans le présent cahier spécial des charges, l'adjudicataire s'expose à des pénalités spéciales fixées à un montant forfaitaire de 60 € par heure de retard.

Ces pénalités spéciales sont dues indépendamment des amendes pour retard prévues à l'article 46 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013.

II.16 Autres éléments contractuels

- L'adjudicataire s'engage à mettre à disposition du CPAS de Bruxelles, dans les 15 jours suivant l'attribution, les fiches de sécurité de tous les produits acceptés en Français et en Néerlandais (sous forme digitale).
- L'adjudicataire s'engage à transmettre au CPAS de Bruxelles, sous forme digitale, conformément aux obligations légales, chaque update des fiches de sécurité et fiches techniques, endéans les 10 jours précédant la livraison suivante, et de joindre ces nouvelles fiches sous forme écrite (Fr-NI) à la nouvelle livraison.
- L'adjudicataire remplacera tout article, qui après ouverture de son emballage ne correspondrait pas au produit défini par la fiche technique (composition, aspect, couleur,...).
- L'adjudicataire s'engage à remplacer tout article ayant subi des dommages aux conditionnements lors du transport et pouvant entraîner une diminution des propriétés de celui-ci.
- Lors de la modification de la composition d'un article repris à l'inventaire, l'adjudicataire avertira le CPAS de Bruxelles.
- Les unités d'emploi imposées par le présent cahier spécial des charges devront être maintenues durant toute la durée du marché.

ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ AYANT POUR OBJET
"BOIS ET PLACOPLÂTRE"

Appel d'offres ouvert

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

OU (1)**Personne morale**

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ces pouvoirs ou une copie attestant la conformité de leur procuration à l'original. Ils peuvent se borner à indiquer les numéros des annexes au Moniteur belge qui a publié leurs pouvoirs.)

OU (1)**Association momentanée**

Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ :

aux prix unitaires mentionnés dans l'inventaire ci-annexé.

Déclare(nt) sur l'honneur avoir pris connaissance de l'article 8 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, et ne pas avoir identifié une situation de conflit d'intérêt.

Ristourne proposée (point II. 12):

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC)
..... de l'institution financière ouvert au nom de
.....

Sous traitants proposés (point II. 11):

Documents à joindre à l'offre

Les documents requis par le cahier des charges, datés et signés, sont annexés à l'offre.

Fait à

Le

Le soumissionnaire,

Signature :

Nom et prénom :

Fonction :

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 87 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 rendu applicable en l'espèce).

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE B : Clauses Ethiques - Déclaration

Je soussigné, Monsieur, Madame, représentant l'entreprise, déclare sur l'honneur que les produits proposés proviennent, à ma connaissance, de sociétés qui respectent, et qui font respecter par leurs filiales, contractants et sous-traitants, les conventions suivantes :

- La liberté d'association, Convention de l'OIT n°87;
- La liberté de négociation, Convention de l'OIT n°98;
- L'interdiction du travail forcé, Conventions de l'OIT n°29 et 105;
- L'égalité de traitement et la non-discrimination, Conventions de l'OIT n°100 et 111;
- L'élimination progressive du travail des enfants, Convention de l'OIT n° 138;
- L'interdiction des pires formes de ce travail, Convention de l'OIT n° 182;
- La fixation de salaires minima, Convention de l'OIT n°26 et 131;
- La limitation du nombre d'heures de travail, Convention de l'OIT n°1;
- La sécurité et la santé des travailleurs, Convention de l'OIT n°155 et 164;
- La formalisation du contrat de travail entre l'employeur et le travailleur, Convention de l'OIT n°122.

Si je venais à apprendre que ces conventions ne sont pas respectées, je m'efforcerais de prendre les mesures nécessaires pour changer cette situation ou pour m'approvisionner ailleurs.

J'accepte que le responsable des achats ou son représentant puisse me demander de pouvoir consulter mes registres établissant mes différents contractants, filiales et sous-traitants reliés au produit acheté.

Date et signature.

ANNEXE C : INVENTAIRE "BOIS ET PLACOPLÂTRE"

A titre purement indicatif, nous avons indiqué dans le descriptif de l'inventaire ci-dessous le produit utilisé actuellement.

Le but recherché est de faciliter le travail du soumissionnaire et d'obtenir un produit de qualité équivalente à ce que nos professionnels utilisent actuellement.

Les quantités estimées sont établies pour la durée totale potentielle de l'accord-cadre soit 2 ans.

P= pièce **QP=**quantité présumée **Description fournisseur=**nom du produit **PU=**prix unitaire

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
1	R2645	GITE SRN 7X18 CHARPENTE PNG LONG MIN.4,20M (HB)			QP M	26		
2	R2647	GITE SRN 7X18 1ERCHOIX NBN 272 LONG MIN.4,20M (HB)			QP MCT	90		
3	R2648	GITE SRN 8X23 1ER CHOIX NBN 272 LONG. 4,20M (HB)			QP MCT	130		
4	PX35	SABOT POUR GITE 8/23P			QP P	20		
5	R2707	VOLIGE SRN 3/4X13 NBN 272 1ER CHOIX LONG 4,20M (HB)			QP M	100		
6	R2708	VOLIGE SRN 4/4X13 NBN 272 1ER CHOIX LONG 4,20M (HB)			QP M	200		
7	R2745	VOLIGE SRN 4/4X13 IMPREG CHARP.1ER CH.EN 4,20M(HB)			QP M	1200		
8	PX29	CHEVRONS SRN 45X45			QP MC	1000		
9	R2704	SAPIN ROUGE DU NORD 4/4X23 NBN272 I/II CH.EN 4,20M (HB)			QP MCT	8		
10	R2719	SAPIN ROUGE DU NORD 8/4X23 NBN272 1ER CHOIX LONG 4,20M (HB)			QP M	160		
11	R2720	SAPIN ROUGE DU NORD 6/4X23 NBN272 1ER CHOIX LONG 4,20M (HB)			QP MCT	40		

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
12	R2762	MERANTI RED DARK 26MM 1ER CHOIX LG.MIN.4,20M. (HB)			QP	M2	20		
13	R2763	MERANTI RED DARK 52MM 1ER CHOIX LG. MIN.4,20M (HB)			QP	M2	5		
14	R2764	MERANTI RED DARK 65MM 1ER CHOIX LG. MIN.4,20M (HB)			QP	M2	15		
15	R2765	MERANTI RED DARK 80MM 1ER CHOIX LG. MIN.4,20M (HB)			QP	M2	5		
16	NN1	CHENE 26MM 1ER CHOIX LG.MIN.4,20M. (HB)			QP	M2	20		
17	NN2	CHENE 52MM 1ER CHOIX LG. MIN.4,20M (HB)			QP	M2	20		
18	PX28	PLINTHE MDF PREPEINT 70MM			QP	MC	3820		
19	R2663	PLINTHE SRN 3/4X70MM I/II LONG. MIN. 4,20M (HB)			QP	M	570		
20	PX30	PANNEAU MDF PREPEINT 30mm 244X122MM			QP	P	50		
21	R2610	PANNEAU MDF WR 244X122CM 9MM (HB)			QP	P	50		
22	NN3	PANNEAU MDF WR 244X122CM 15MM (HB)			QP	P	20		
23	R2611	PANNEAU MDF WR 244X122CM 18MM (HB)			QP	P	55		
24	R2612	PANNEAU MDF WR 244X122CM 22MM (HB)			QP	P	20		
25	NN4	PANNEAU MDF WR 244X122CM 30MM (HB)			QP	P	90		
26	NN5	OSB 12MM 244x59CM (HB)			QP	P	40		

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
27	NN6	OSB 15MM 244x59CM (HB)			QP	P	70		
28	NN7	OSB 18MM 244x59CM (HB)			QP	P	40		
29	PX37	OSB 22MM 244x122CM			QP	P	100		
30	NN8	OSB 22MM 244x59CM (HB)			QP	P	40		
31	R2737	MULTIPLEX LOUAN WR 5,5MM 250X122CM (HB)			QP	FL	5		
32	R2730	MULTIPLEX LOUAN WR 8MM 250X122CM (HB)			QP	FL	1090		
33	R2729	MULTIPLEX LOUAN WR 10MM 250X122CM (HB)			QP	FL	505		
34	R2731	MULTIPLEX LOUAN WR 12MM 244X122CM (HB)			QP	FL	5		
35	R2677	MULTIPLEX LOUAN WR 15MM 250X122CM (HB)			QP	FL	5		
36	R2678	MULTIPLEX LOUAN WR 18MM 250 X 122CM (HB)			QP	FL	100		
37	R2680	MULTIPLEX LOUAN WR 22MM 250X122CM (HB)			QP	FL	6		
38	R2742	MULTIPLEX WR EXT18MM 305X153CM (HB)			QP	P	5		
39	NN9	MULTIPLEX EL PINE 18MM 250X125CM (HB)			QP	P	40		
40	NN10	MULTIPLEX BAKELITE LISSE (FILM EN SURFACE HYDROFUGE) 4MM 250X122CM (HB)			QP	FL	10		
41	NN11	MULTIPLEX BAKELITE LISSE (FILM EN SURFACE HYDROFUGE) 12MM 250X122CM (HB)			QP	FL	10		

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
42	NN12	MULTIPLEX BAKELITE LISSE (FILM EN SURFACE HYDROFUGE) 18MM 250X122CM (HB)			QP	FL	10		
43	NN13	MULTIPLEX BAKELITE LISSE (FILM EN SURFACE HYDROFUGE) 21MM 250X122CM (HB)			QP	FL	10		
44	NN14	MULTIPLEX BAKELITE ANTIDERAPANT (FILM EN SURFACE HYDROFUGE) 12MM 250X122CM (HB)			QP	FL	10		
45	NN15	MULTIPLEX BAKELITE ANTIDERAPANT (FILM EN SURFACE HYDROFUGE) 18MM 250X122CM (HB)			QP	FL	10		
46	R2673	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES BLANC 8MM 250X125CM (HB)			QP	FL	5		
47	NN16	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES DECOR (MIN 10 AU CHOIX) 8MM 250X125CM (HB)			QP	FL	5		
48	R2674	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES BLANC 18MM 250X125CM (HB)			QP	FL	20		
49	NN17	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES DECOR (MIN 10 AU CHOIX) 18MM 250X125CM (HB)			QP	FL	10		
50	NN18	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES BLANC 18MM 305X150CM (HB)			QP	FL	8		
51	NN19	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES BLANC 22MM 305X150CM (HB)			QP	FL	10		

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
52	R2676	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES BLANC 22MM 207X275CM (HB)				QP	FL	5	
53	R5786	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES/ 4 CHANTS BLANC 18MM 30X250CM (HB)				QP	P	10	
54	R5787	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES/ 4 CHANTS BLANC 18MM 40X250CM (HB)				QP	P	10	
55	R5788	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES/ 4 CHANTS BLANC 18MM 50X250CM (HB)				QP	P	10	
56	R5789	PANNEAU AGGLOMERE RECOUVERT DE MELAMINE 2 FACES/ 4 CHANTS BLANC 18MM 60X250CM (HB)				QP	P	5	
57	NN20	FEUILLE HPL 0,8MM 244X122CM MIN 10 COULEURS - Produit utilisé actuellement Formica				QP	P	20	
58	NN21	FEUILLE HPL 0,8MM 305X122CM MIN 10 COULEURS - Produit utilisé actuellement Formica				QP	P	20	
59	NN22	FEUILLE HPL RECOUVERT DE METAL 0,8MM 244X122CM				QP	P	20	
60	R2711	PORTE PREPEINTE DE 73 X 2015CM (HB)				QP	P	15	
61	R2712	PORTE PREPEINTE DE 78 X 201,5CM (HB)				QP	P	10	
62	R2713	PORTE PREPEINTE DE 83 X 201,5CM (HB)				QP	P	10	
63	R2714	PORTE PREPEINTE DE 88 X 201,5CM				QP	P	5	

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
		(HB)							
64	R2715	PORTE PREPEINTE DE 93 X 201,5CM (HB)				QP	P	10	
65	NN25	PORTE PREPEINTE DE 98 X 201,5CM (HB)				QP	P	5	
66	R2770	PORTE PREPEINTE RF1/2H (NBN 713.020) 73 X 201,5CM (HB)				QP	P	10	
67	NN26	PORTE PREPEINTE RF1/2H (NBN 713.020) 78 X 201,5CM (HB)				QP	P	5	
68	R2771	PORTE PREPEINTE RF1/2H (NBN 713.020) 83 X 201,5CM (HB)				QP	P	20	
69	NN27	PORTE PREPEINTE RF1/2H (NBN 713.020) 88 X 201,5CM				QP	P	5	
70	R2772	PORTE PREPEINTE RF1/2H (NBN 713.020) 93 X 201,5CM				QP	P	5	
71	R2773	PORTE PREPEINTE RF1/2H (NBN 713.020) 98 X 201,5CM				QP	P	5	
72	PX24	BLOC PORTE alvéolaire 63cm + EBRASEMENT 10cm				QP	P	100	
73	PX25	BLOC PORTE alvéolaire 73cm + EBRASEMENT 10cm				QP	P	100	
74	PX26	BLOC PORTES Rf 1/2h 83cm + EBRASEMENT multiplex 30cm				QP	P	50	
75	R2638	CHAMBRANLE SAPIN SRN 5/8X70MM EN LONG. DE 4,50M (HB)				QP	M	200	
76	NN28	CHAMBRANLES MERANTI 12X68 ARRONDI 4,20MC (HB)				QP	M	570	
77	R2661	CHAMBRANLES MERANTI 12X68 TRAPEZE 4,20MC (HB)				QP	M	420	

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
78	NN29	CHAMBRANLES CHENE TRAPEZE 12x68 (2,25MC) (HB)			QP	P	200	
79	NN30	PANNEAU A BASE DE SILICATES DE CALCIUM AUTOCLAVE RESISTANT A L'HUMIDITE RF1H 12MM 250X125CM (HB) - Produit utilisé actuellement Promatect H			QP	p	5	
80	NN31	PANNEAU A BASE DE SILICATES DE CALCIUM AUTOCLAVE RESISTANT A L'HUMIDITE RF1H 15MM 250X125CM (HB) - Produit utilisé actuellement Promatect H			QP	p	420	
81	R2743	PANNEAU A BASE DE SILICATES DE CALCIUM AUTOCLAVE RESISTANT A L'HUMIDITE RF1H 18MM 250X125CM (HB) - Produit utilisé actuellement Promatect H			QP	p	5	
82	R2744	CHANT POUR VANCAFORM 204ST57 45MM DE 4,1MC (HB) + COLORIS IDENTIQUES ART R2746			QP	P	5	
83	R2746	TABLETTE VANCAFORM 40MM 410X60CM COLORIS 204ST57 (HB) + 5 AUTRES COLORIS MINIMUM			QP	P	20	
84	NN32	TABLETTE VANCAFORM 40MM 410X90CM COLORIS 204ST57 (HB) + 5 AUTRES COLORIS MINIMUM			QP	P	4	
85	R2246	THERMOCOLLANT PVC BLANC 22MM RL=50M			QP	RL	5	
86	R2336	VIS TÊTE PLATE POUR FIXER LES PROFILES METALIQUE 4,2X13MM AUT(X1000)			QP	P	80	

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
87	R2747	PANNEAU SEMI RIGIDE ISOLATION ACCOUSTIQUE POUR CLOISON CREUSE LAINE DE ROCHE 5CM 60X120CM - Produit utilisé actuellement Rockstud 204 Rockwool				QP	FL	9440	
88	PX23	PANNEAU SEMI RIGIDE ISOLATION ACCOUSTIQUE POUR CLOISON CREUSE LAINE DE ROCHE EP50MM 7,5CM 60X120CM - Produit utilisé actuellement Rockstud 204 Rockwool				QP	FL	500	
89	R2748	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE ET MOUSSE POLYSTYRENE EXTRUDE DURE COLLEE AU DOS ABA 40+10MM 120X260CM - Produit utilisé actuellement Thermogyp X Gyproc				QP	FL	10	
90	PX12	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE ENROBEE DE CARTON ABA 260X120CM EP12,5MM - Produit utilisé actuellement Gyproc A/ABA				QP	P	4840	
91	R2751	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE ENROBEE DE CARTON "RF" ABA 260X120CM EP12,5MM - Produit utilisé actuellement Gyproc ABA				QP	PL	400	
92	R2766	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE ENROBEE DE CARTON "RF" ABA 260X60CM EP15MM - Produit utilisé actuellement Gyproc ABA				QP	P	200	
93	PX15	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE ENROBEE DE CARTON "RF" ABA 260X120CM EP15MM - Produit utilisé actuellement Gyproc ABA				QP	P	8040	

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
94	PX16	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE ENROBEE DE CARTON "RF" ABA 260X120CM EP18MM - Produit utilisé actuellement Gyproc ABA			QP	P	670	
95	R2752	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE PLAQUE ENROBEE DE CARTON "WR" ABA 260X120CM EP12,5MM(50) - Produit utilisé actuellement Gyproc WR ABA			QP	PL	650	
96	PX14	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE PLAQUE ENROBEE DE CARTON "WR" ABA 260X120CM EP15MM(50) - Produit utilisé actuellement Gyproc WR ABA			QP	P	120	
97	R2760	PANNEAUX PLAQUE DE PLATRE ENROBEE DE CARTON "WR" ABA 260X60CM EP12,5MM - Produit utilisé actuellement Gyproc WR ABA			QP	P	200	
98	R2755	PLAQUE DE BASE POUR PLAFONNAGE (TOITURE OU PLAFOND) 200X40CM EP9,5MM - Produit utilisé actuellement Gyplat			QP	PL	200	
99	R5650	PRODUIT UNIVERSEL DE JOINTOIEMENT A BASE DE GYPSE ENRICHI A RETRAIT LIMITE 5KG -Produit utilisé actuellement Joint Filler Gyproc			QP	S	200	
100	PX18	PRODUIT UNIVERSEL DE JOINTOIEMENT A BASE DE GYPSE ENRICHI A RETRAIT LIMITE 25KG -Produit utilisé actuellement Joint Filler 120 Gyproc			QP	S	170	
101	R5651	ENDUIT DE FINITION EGALISATION DES JOINTS 5kg - Produit utilisé actuellement Joint Finisher PremiumGyproc			QP	S	820	

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
102	R5505	BANDE D'ARMATURE EN PAPIER RENFORCEE PREPLIEE 90M - Produit utilisé actuellement P50 Gyproc			QP	p	350		
103	R5506	BANDE DE PARACHEVEMENT ET RENFORT ANGLES SAILLANTS 53X30000MM - Produit utilisé actuellement Flex Corner Gyproc			QP	p	10		
104	R5507	BANDE D'ETANCHEITE SOUPLE PE AUTOCOLLANTE 10MMX10M - Produit utilisé actuellement Gyproc			QP	p	5		
105	R5508	BANDE D'ETANCHEITE SOUPLE PE AUTOCOLLANTE 30MMX10M - Produit utilisé actuellement Gyproc			QP	p	270		
106	R5652	PLATRE ADHESIF POUR COLLER PLAQUE DE PLATRE SUR MUR SANS SOUS STRUCTURE 25KG - Produit utilisé actuellement Plâtre L Gyproc			QP	s	10		
107	NN33	PROFILE VERTEBRA POUR CLOISON COURBE 75 - Produit utilisé actuellement Vertebra GV75 Gyproc			QP	P	15		
108	NN34	PROFILE VERTICAL POUR OSSATURES METALLIQUES COURBE 75MM L=3,6M - Produit utilisé actuellement MSV75 Gyproc			QP	P	475		
109	R2749	PROFILE C VERTICAL POUR OSSATURES METALLIQUES 50MM L=3,6M - Produit utilisé actuellement MSV 50 Gyproc			QP	MC	1170		
110	R2750	PROFILE U HORIZONTAL POUR OSSATURES METALLIQUES 50MM L=4M - Produit utilisé actuellement MSH 50 Gyproc			QP	MC	3120		

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
111	R2754	PROFILE C VERTICAL POUR OSSATURES METALLIQUES 70MM L=3,6M - Produit utilisé actuellement MSV 70 Gyproc			QP	LG	250		
112	R2753	PROFILE U HORIZONTAL POUR OSSATURES METALLIQUES 70MM L=4M - Produit utilisé actuellement MSH 70 Gyproc			QP	LG	80		
113	PX3	PROFILE U HORIZONTAL POUR OSSATURES METALLIQUES 75MM L=4M - Produit utilisé actuellement MSH75 Gyproc			QP	P	130		
114	R5780	PROFILE U METALLIQUE PERIPHQUE PLAFOND L=4M - Produit utilisé actuellement Plagyp PU27/48 Gyproc			QP	P	310		
115	R5781	PROFILE C METALLIQUE DE PLAFOND L=4M - Produit utilisé actuellement Plagyp PC 60/27 Gyproc			QP	P	3280		
116	R5782	CAVALIER D'ANCRAGE METAL PLAFOND - Produit utilisé actuellement Plagyp PD60/60 Gyproc			QP	P	8760		
117	R5783	SUSPENTES PLAFOND SOUS SOLIVES - Produit utilisé actuellement PH60/27 Gyproc			QP	P	70		
118	R5785	SUSPENDE A RESSORT POUR PROFILE art R5781 - Produit utilisé actuellement Plagyp PV60/120 Gyproc			QP	P	5550		
119	R5784	ECLISSE DE RACCORDEMENT POUR PROFILES DE PLAFOND art R5781- Produit utilisé actuellement Plagyp PL60/100 Gyproc			QP	P	2120		

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
120	NN35	FILS DE SUSPENSION A CÉILLET POUR ART R5785 - Produit utilisé actuellement Plagyp R150 Gyproc			QP	P	5350		
121	NN36	TRAPPE DE VISITE POUR CLOISON ET PLAFOND PLAQUE DE PLATRE RF1/2H 40x40CM - Produit utilisé actuellement Gyproc			QP	P	60		
122	NN37	PROFILE L ACIER GALVANISE POUR PARACHEVEMENT 32X32MM ANGLES SAILLANTS L=3,05M - Produit utilisé actuellement Corner Bead Gyproc			QP	P	440		
123	NN38	MOULURE PLATRE RACCORD MUR/PLAFOND 8,5CM LG 2M - Produit utilisé actuellement Gyproc mini 100mm			QP	P	40		
124	NN39	MOULURE PLATRE RACCORD MUR/PLAFOND 10,9CM LG 2M - Produit utilisé actuellement Gyproc mini 127mm			QP	P	40		
125	NN40	PANNEAU STRATIFIE 3MM RECOUVERT DE MELAMINE 130X305CM BLANC (HB) - Produit utilisé actuellement Trespa			QP	P	20		
126	NN41	PANNEAU STRATIFIE 5MM RECOUVERT DE MELAMINE 130X305CM BLANC (HB) - Produit utilisé actuellement Trespa			QP	P	10		
127	NN42	PANNEAU STRATIFIE 10MM RECOUVERT DE MELAMINE 130X305CM BLANC (HB) - Produit utilisé actuellement Trespa			QP	P	10		
128	NN43	PANNEAU STRATIFIE 3MM RECOUVERT DE MELAMINE 130X305CM NOIR + min 5 AUTRES COLORIS (HB) - Produit utilisé actuellement Trespa			QP	P	5		

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
129	NN44	PANNEAU STRATIFIE 5MM RECOUVERT DE MELAMINE 130X305CM NOIR + min 5 AUTRES COLORIS (HB) - Produit utilisé actuellement Trespa			QP	P	5	
130	NN45	PANNEAU STRATIFIE 10MM RECOUVERT DE MELAMINE 130X305CM NOIR + min 5 AUTRES COLORIS (HB) - Produit utilisé actuellement Trespa			QP	P	5	
131	NN46	PORTE TUBULAIRE PLACAGE CHENE 3/4 IMPOSTE DE 73 X 205CM (HB)			QP	P	2	
132	NN47	PORTE TUBULAIRE PLACAGE CHENE 3/4 IMPOSTE DE 78 X 205CM (HB)			QP	P	2	
133	NN48	PORTE TUBULAIRE PLACAGE CHENE 3/4 IMPOSTE DE 83 X 205CM (HB)			QP	P	8	
134	NN49	PORTE TUBULAIRE PLACAGE CHENE 3/4 IMPOSTE DE 88 X 205CM (HB)			QP	P	2	
135	NN50	PORTE TUBULAIRE PLACAGE CHENE 3/4 IMPOSTE DE 93 X 205CM (HB)			QP	P	2	
136	NN51	PORTE TUBULAIRE PLACAGE CHENE 3/4 IMPOSTE DE 98 X 205CM (HB)			QP	P	2	
Total HTVA :								
TVA 21% :								
Total TVA comprise :								
<p>Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doit cependant être à chaque fois arrondi à 2 chiffres après la virgule.</p>								

N°	Réf int	Description	Description fournisseur	Référence fournisseur		Unité	Qt	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
<p>Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.</p> <p>Fait à le Fonction:</p> <p>Nom et prénom: Signature:</p>									

ANNEXE D : LISTE DES BÉNÉFICIAIRES CENTRALE DE MARCHÉS*Liste des pouvoirs adjudicateurs susceptibles de bénéficier de la centrale de marchés du CPAS de Bruxelles***Ateliers des Tanneurs - centre d'entreprises d'économie locale**

Rue des Tanneurs, 58-62 - 1000 Bruxelles /Huidevettersstraat, 58-62 - 1000 Brussel

1000 Services S.C.R.L - 1000 Diensten C.V.O.A.

Rue des Tanneurs, 62 - 1000 Bruxelles/Huidevettersstraat, 62 - 1000 Brussel

Projet X

Rue de Moorslede 56-58 - 1020 Bruxelles/Moorsleedestraat 56-58 - 1020 Brussel

Les Cuisines Bruxelloises - De Brusselse Keukens

av. J.-J. Crocq 21 - 1020 Bruxelles/J-J Crocqlaan, 21 - 1020 Brussel

Maisons de quartier - Buurthuizen

Quai au bois de construction 1- 2 - 1000 Bruxelles/Timmerhoutkaai, 1 - 2 - 1000 Brussel

- blanchisserie - Wasserij : Rue de la buanderie, 1 - 1000 Bruxelles/Wasserijstraat, 1 - 1000 Brussel
- Espace S : rue de la comptesse des Flandres 4 - 1020 Bruxelles/Gravin Van Vlaanderenstraat, 4 - 1000 Brussel
- Haeren : Rue Cortenbach, 11 - 1130 Bruxelles/Cortenbachstraat, 11 - 1130 Brussel
- Mellery : Rue Mathieu Desmaré, 10 - 1020 Bruxelles/Mathieu Desmaréstraat, 10 - 1020 Brussel
- Millénaire : Chaussée d'Anvers, 150a - 1000 Bruxelles/Antwerpsesteenweg, 150a - 1000 Brussel
- Modèle : Cité modèle annexe Bloc 3 - 1020 Bruxelles/Modelewijk annexe Bloc 3 - 1020 Brussel
- Nord-est : Rue Van Campenhout, 16 - 1000 Bruxelles/Van Campenhoutstraat, 16 - 1000 Brussel
- Querelle – Krakeel : rue du Lavoir, 32 - 1000 Bruxelles/Wasserijstraat, 32 - 1000 Brussel
- Rossignol - Nachtgaal : chemin du Rossignol, 18-20 - 1120 Bruxelles/Nachtegaalsweg, 18-20 - 1120 Bruxelles
- Soignies : Rue des Vierges, 17-21 - 1000 Bruxelles/Maagdenstraat, 17-21 - 1000 Bruxelles
- Willems : Place Joseph Benoit Willems 16 - 1020 Bruxelles/Joseph Benoit Willems Plaats 16 - 1020 Brussel
- Midi – Zuid : Boulevard du Midi, 53 - 1000 Bruxelles/Zuidlaan, 53 - 1000 Brussel
- Flèche – Pijl : rue de la Flèche, 5-7 - 1000 Bruxelles/Pijlstraat, 5-7 - 1000 Brussel

ASBL resto du cœur "l'autre table" VZW de « andere tafel »

Rue Stéphanie, 27 - 1020 Bruxelles/Stephaniastraat, 27 - 1020 Brussel

Maison d'action sociale et sanitaire - Huis van Sociale en sanitair actie

Rue de Woeringen, 18 - 1000 Bruxelles/Woeringenstraat, 18 - 1000 Brussel

ASBL régie de quartier VZW Wijksregie

Rue du petit Rempart, 7-9 - 1000 Bruxelles/Vestje, 7- 9 - 1000 Brussel

ASBL Job office VZW

Rue d' l'abricotier, 7 - 1000 Bruxelles/Abrikozenboom, 7 - 1000 Brussel

Transit

rue Stephenson, 96 - 1000 Bruxelles/Stephensonstraat, 96 - 1000 Brussel

Société Anonyme Bruxelloise des Habitations (S.A.B.H.) Brusselse Woningen N.V.

107 boulevard de Waterloo, 107 - 1000 Bruxelles/Waterloolaan, 107 - 1000 Brussel

ANNEXE E : Chiffres d'affaires et liste des principales livraisons effectuées pendant les 3 dernières années (modèle)

1. CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX TROIS DERNIÈRES ANNÉES D'EXERCICES DISPONIBLES

	2010 OU 2011	2011 OU 2012	2012 OU 2013
C.A. GLOBAL			
C.A. DU DOMAINE D'ACTIVITÉ DU MARCHÉ			

2. LISTE DES PRINCIPALES LIVRAISONS EFFECTUÉES PENDANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

CLIENTS PRINCIPAUX (+ COORDONNÉES)	PRIVÉ-PUBLIC	DATE DE DEBUT ET DE FIN	MONTANTS DES LIVRAISONS EXECUTES PAR LE SOUMISSIONNAIRE EN LIEN AVEC L'OBJET DU MARCHÉ	CERTIFICATS DE BONNE EXECUTION
MIN. 2 PAR AN		2010 OU 2011	...€	en cas de commande émanant de pouvoirs publics, n'oubliez pas de joindre votre certificat de bonne exécution.
MIN. 2 PAR AN		2011 OU 2012	...€	
MIN. 2 PAR AN		2012 OU 2013	...€	
.....